

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE **SCoT 2030** DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 27 MARS 2024

N°24-IV

Le 27 mars 2024 à 18h00, le Comité Syndical de l'Etablissement Public du SCoT, s'est réuni sur la convocation adressée en date du 20 mars 2024 par Madame Laurence THERY, Présidente, à l'INT-ENSE3 à Grenoble.

Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 22
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre d'entités territoriales présentes : 7
Nombre de voix : 8 833.90
Secrétaire de séance : Vincent FRISTOT

PRESENTS

Coralie BOURDELAIN, Albert BUISSON, Philippe CARDIN, Bruno CATTIN, Gilbert CHAMPON, Florent CHOLAT, Jean-François CLAPPAZ, Jean-Luc CORBET, Claude DIDIER, Jérôme FAUCONNIER, Franck FLEURY, Vincent FRISTOT, Julien LORENTZ, Jean-Pierre PERROUD, Dominique PRIMAT, Nadine REUX, Jérôme RUBES, Martial SIMONDANT, Laurence THERY, Laurent THOVISTE, Roger VALTAT, Béatrice VIAL

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR

Jean-Claude DARLET donne pouvoir à Gilbert CHAMPON
Dominique ESCARON donne pouvoir à Laurent THOVISTE
Anne GERIN donne pouvoir à Bruno CATTIN
Joël GULLON donne pouvoir à Martial SIMONDANT
Dominique PALLIER donne pouvoir à Laurence THERY

OBJET : Affectation des résultats du budget 2023

Mesdames, Messieurs,

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 de l'Etablissement Public du Schéma de Cohérence Territoriale de la grande région de Grenoble, le Comité syndical décide de l'affectation des résultats.

| Affectation au budget 2024 des résultats de fonctionnement en € | |
|--|---------------------|
| Résultat de gestion 2023 de l'exercice | + 65 499,41 |
| Résultats antérieurs repris au 1 ^{er} janvier 2023 | + 260 369,33 |
| Résultat à affecter | + 325 868,74 |
| Affectation au budget 2024 des résultats d'investissement en € | |
| Solde de gestion 2023 | + 576,76 |
| Solde des restes à réaliser d'investissement D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement) | + 25 277,69 |
| Excédent de financement (solde de clôture d'investissement) | + 25 854,45 |
| Résultat à affecter sur l'exercice 2023 | + 25 854,45 |

Après en avoir délibéré le Comité syndical :

- Décide le report du résultat excédentaire de fonctionnement des exercices antérieurs au chapitre 002 du budget 2024 pour 325 868,74 €
- Décide le report du résultat excédentaire d'investissement des exercices antérieurs au chapitre 001 du budget 2024 pour 25 854,45 €

Vote : à l'unanimité

Fait à Grenoble, le 27 mars 2024

La Présidente

Laurence THERY

